

Aéroport de Bâle-Mulhouse, le 26 janvier 2023

Communiqué de presse

Bilan 2022 - Après la pandémie, un nouveau départ

L'année 2022 a été placée sous le signe d'un nouveau départ après la pandémie. Après un premier trimestre relativement faible, le nombre de passagers à l'EuroAirport a très fortement augmenté. Au total, l'Aéroport a accueilli 7 millions de passagers en 2022. Cela correspond à une hausse de 94% par rapport à 2021 (mais à une baisse de 23% par rapport à 2019). La saison estivale s'est déroulée de manière satisfaisante. En 2022, l'EuroAirport a continué à assumer sa mission : assurer la connectivité du territoire trinational dans le respect des principes du développement durable. De plus, les mesures d'économie adoptées durant la période de crise ont permis d'améliorer la performance financière de l'Aéroport.

Les trois domaines d'activité stratégiques

Reprise progressive du trafic passagers

En 2022, l'EuroAirport a accueilli environ 7 millions de passagers, soit une augmentation du trafic passagers de 94% par rapport à 2020 (mais une baisse de 23% par rapport à 2019). Avec 2,6 millions de passagers, le trafic passagers avait atteint un niveau historiquement bas en 2020 en raison de la pandémie, alors que 2019 avait été une année record en termes de trafic passagers avec 9.1 millions de passagers.

Pendant le premier trimestre de l'année 2022, le nombre de passagers s'est maintenu à un niveau relativement faible, puis il a fortement augmenté à partir du mois d'avril. Durant la période estivale, des pics de fréquentations encore plus importants qu'en 2019 ont été enregistrés, et ce, pour un nombre de passagers globalement plus faible. Le taux d'occupation des parkings était également très élevé, dépassant à certaines périodes les pics d'occupation de l'année 2019. La période estivale s'est déroulée de manière satisfaisante. Cela s'explique essentiellement par le fait que l'EuroAirport et ses partenaires, dans leur grande majorité, ont réussi à embaucher suffisamment de personnel pour faire face à la situation.

Le nombre total de mouvements aériens s'est élevé à 84 136 (+31,7%/2021 resp. -15,3%/2019) dont près de 64 300 vols commerciaux (+56%/2021 resp. -21,1%/2019).

La mission essentielle de l'EuroAirport en tant que porte d'entrée régionale vers l'Europe et le bassin méditerranéen a été assurée : 25 compagnies aériennes ont proposé un total de 90 destinations en 2022.

Consolidation de l'activité Fret

L'activité fret permet à l'Aéroport de Bâle-Mulhouse de jouer un rôle stratégique au service de l'économie régionale. Le fret se divise en deux grands segments : le fret général (fret tout cargo et fret camionné) et le fret express.

En dépit d'une légère baisse du volume de fret de 4,2% à 114 320 tonnes (année précédente : 119 300 tonnes, 2019 : 106 075 tonnes), le DAS fret a conforté sa position en 2022. La baisse a été de 7 pour cent pour le fret express (+4,6%/2019) tandis que le fret général a diminué de 16,3% au niveau du fret tout cargo et il a augmenté de 4,4% au niveau du fret camionné.

Bonne résistance du domaine d'activité stratégique Industrie

Le troisième domaine d'activité, l'Industrie, spécialisé dans l'entretien et l'aménagement intérieur d'avions d'affaires, s'est également montré robuste, même s'il a dû procéder à quelques licenciements. Le pôle de compétence industrielle de l'EuroAirport est d'envergure mondiale et génère un tiers des emplois directs sur la plateforme aéroportuaire. Il comprend quatre sociétés : Jet Aviation, AMAC Aerospace, Air Service Basel et Nomad Technics AG. Des carnets de commandes bien remplis permettent aux entreprises intervenant dans ce secteur de pointe de réaliser leurs investissements.

L'aéroport binational doit toujours faire preuve de capacité d'adaptation

Pour les secteurs du transport aérien et du tourisme, l'année 2022 a été marquée par la levée progressive des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui en découle, une forte hausse de l'inflation, des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et une pénurie de personnel.

Comme les années précédentes, l'Aéroport a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation sur le plan opérationnel et économique face à des réalités et un contexte en évolution permanente. La forte croissance du volume passagers à partir du deuxième trimestre 2022 a représenté un défi pour tous les partenaires de la plateforme aéroportuaire. Les partenaires ont coordonné leurs actions et affecté leur personnel en fonction du volume de trafic et pu procéder rapidement aux ajustements nécessaires. En particulier, l'EuroAirport ainsi que les partenaires de la plateforme aéroportuaire ont été en mesure d'embaucher suffisamment de personnel, garantissant un déroulement satisfaisant des opérations durant l'été.

En 2022, l'Etablissement public « Aéroport de Bâle-Mulhouse » a relancé les embauches après une période de gel de 2 ans. Sur un effectif initial de 402 personnes fin 2019, 57 employés ont quitté l'Aéroport de Bâle-Mulhouse entre 2020 et 2021, sans qu'il y ait eu de licenciements. Fin 2022, la plateforme comptait 6220 emplois dont 367 se situent directement au sein de l'Etablissement public. L'ensemble du site aéroportuaire reste ainsi l'un des plus importants employeurs de la région trinationale.

L'équipe de direction de l'Aéroport (COMEX – Comité Exécutif) est à nouveau au complet. Le mandat de la délégation suisse au Conseil d'Administration arrivant à échéance en novembre 2022, de nouvelles élections ont été organisées. Ainsi, les mutations suivantes ont eu lieu : Natacha THEYTAZ, Thomas KNOPF et Marcel ZUCKSCHWERDT ont quitté le Conseil d'Administration, et les personnes suivantes ont été élues comme nouveaux membres : Caroline STEINER, Daniel EGLOFF et Francine ZIMMERMANN. Tous les autres membres ont été réélus pour un nouveau mandat.

La gestion très rigoureuse adoptée depuis le début de la crise COVID a porté ses fruits. Le redémarrage du trafic a permis de relancer les investissements qui avaient été réduits à leur strict minimum.

Environnement

Les deux axes d'action majeurs, à savoir la réduction de l'empreinte sonore et la réduction de l'empreinte carbone, ont été poursuivis en 2022.

Stratégie en matière de réduction des nuisances sonores

L'EuroAirport poursuit une stratégie à deux niveaux : à long terme, l'EuroAirport veut définir et mettre en œuvre un plafonnement des nuisances sonores (courbes de brut limitantes) causées par les opérations aériennes et ce, en collaboration avec les autorités de tutelle, les politiques et les associations. Cela doit permettre de créer une sécurité juridique pour tous les acteurs impliqués.

A court terme, l'EuroAirport souhaite réduire les nuisances sonores nocturnes qui représentent un important facteur de tension. Les mesures entrées en vigueur le 1^{er} février 2022 prévoient d'une part l'interdiction des décollages programmés entre 23h et minuit. D'autre part, les décollages et atterrissages d'avions particulièrement bruyants sont interdits pendant les heures sensibles de la nuit entre 22h00 et 6h00.

Bilan intermédiaire des nouvelles mesures

Certes, le nombre de décollages après 23h00 a diminué de 68 % par rapport aux années précédentes. De plus, aucun décollage après 23h00 n'a été programmé depuis février 2022. Toutefois, la situation en matière de nuisances sonores s'est détériorée entre 23h00 et 23h15 par rapport à la situation antérieure

à la mise en œuvre de la nouvelle mesure. Cela s'explique essentiellement par les décollages qui, avant la mise en œuvre de la mesure, avaient lieu après 23h00, et qui ont été programmés peu avant 23h00 en 2022. Par conséquent, les communes autour de l'Aéroport sont davantage survolées qu'auparavant peu après 23h00. Du point de vue de l'EuroAirport, cela n'est pas acceptable. C'est pourquoi il s'engage, en coopération avec les autorités de tutelle française et suisse, avec les compagnies aériennes concernées et par le biais d'adaptations supplémentaires de ses propres infrastructures, à mettre en œuvre toutes les actions permettant d'obtenir des améliorations afin de réduire de manière significative les survols en augmentation peu après 23h00.

En outre, l'accent est mis sur la première heure de la nuit entre 22h00 à 23h00. Il s'agit d'éviter que l'interdiction des décollages programmés ne provoque une augmentation des nuisances sonores en avançant les décollages de 23h00 à 24h00 sur la période précédant 23h00. Des mesures correctives doivent être prises en temps voulu. Pour ce projet aussi, l'Aéroport travaille en étroite collaboration avec les autorités de tutelle française et suisse.

Taux d'atterrissages par le sud à l'EuroAirport à la fin de l'année 2022

Le taux d'atterrissages par le sud (atterrissages ILS 33, Instrument Landing System) s'élève à 11,5% pour l'année 2022 (année précédente : 9,4%). Sur un total de 33 191 atterrissages IFR (année précédente : 22 168), 3 814 (année précédente : 2 090) ont eu lieu sur la piste 33 depuis le sud (IFR : régime de vol aux instruments). Comme les années précédentes, c'est surtout au printemps et en été que l'on a enregistré des valeurs plus élevées. Selon l'accord du 10 février 2006, si le taux dépasse, sur une année, 10% du nombre total des atterrissages selon les règles de vol IFR, les deux autorités de l'aviation civile engageront des consultations au sujet des mesures possibles à prendre pour retrouver, dans le respect des modalités d'utilisation des pistes décrites dans l'accord, un taux d'utilisation de la piste 33 à l'atterrissage inférieur à 10%.

La mise en œuvre conforme de l'accord est une préoccupation centrale de l'Aéroport. Il attend des autorités de tutelle des propositions concrètes pour respecter l'accord. A cet égard, la Direction Générale de l'Aviation civile (DGAC) et l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) poursuivent leur coopération renforcée sur le sujet.

Mesures dans le domaine des émissions de CO₂

L'Aéroport agit à deux échelles : d'une part, il s'est engagé dès l'automne 2021 à réduire ses propres émissions de CO₂. D'autre part, l'Aéroport tient à réduire les émissions de l'ensemble de la plateforme aéroportuaire en coopération avec ses partenaires.

Pour les émissions de CO₂ dont l'Aéroport est directement responsable, il s'est fixé l'objectif volontaire d'atteindre un niveau « net zéro carbone » d'ici 2030 au plus tard. Il a l'intention d'y parvenir par deux mesures qui, combinées, contribuent à une réduction des émissions de CO₂ de l'EuroAirport à hauteur de 90% :

- L'approvisionnement en électricité à 100% renouvelable et d'origine européenne. L'Aéroport achète déjà cette électricité « verte » depuis le mois de mai 2020.
- Le remplacement de la centrale de chauffage fonctionnant actuellement au gaz naturel par une centrale de chauffage biomasse. Une première étape a été franchie en septembre 2022 avec le raccordement de l'Aéroport au réseau de chaleur et à la centrale de chauffage biomasse de la ville de Saint-Louis. Ce raccordement à un réseau de chaleur urbain alimenté en énergie renouvelable permet de réduire considérablement les émissions de CO₂. La réduction est équivalente aux émissions d'environ 3 000 unités d'habitation ; la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement en chaleur de l'Aéroport s'élève désormais à environ 30%. Dès 2025, après la mise en service de la nouvelle centrale de chauffage biomasse de RCU-E sur le site de l'aéroport, la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement en chaleur de l'aéroport atteindra environ 90%.

En ce qui concerne les émissions de CO₂ dont tous les acteurs de la plateforme aéroportuaire sont responsables, tels que les compagnies aériennes, les agents d'assistance, les entreprises des secteurs Fret et Industrie, mais aussi l'accessibilité terrestre (trafic routier public et individuel), l'Aéroport pilote un groupe de travail dont l'objectif est d'inciter le plus grand nombre possible de producteurs d'émissions à réduire leurs émissions de CO₂ par une démarche commune et des mesures ciblées. Cela comprend notamment un plan de mobilité global inter-entreprises. Ce dernier inclut non seulement une analyse approfondie, mais aussi des mesures concrètes avec un planning détaillé. A cela s'ajoutent des mesures déjà décidées par d'autres partenaires, tel que le remplacement des bus des transports en commun bâlois (*Basler Verkehrs-Betriebe*) à partir de la mi-janvier 2023 par de nouveaux bus électriques bi-articulés. En outre, l'EuroAirport offre aux passagers la possibilité de compenser leurs émissions de CO₂ directement à l'Aéroport par le biais de projets nationaux et internationaux sélectionnés dans le cadre d'un partenariat avec la fondation myClimate.

Enfin, la nouvelle liaison ferroviaire, faisant partie du réseau RER trinational Trireno, devrait contribuer à une réduction supplémentaire des émissions de CO₂.

Perspectives 2023

Nous sommes toujours confrontés à une situation géopolitique et économique incertaine. Nos prévisions sont donc empreintes de prudence : nous prévoyons 7,4 millions de passagers dans le domaine d'activité stratégique passagers pour 2023, ce qui correspond à environ 80% du volume de passagers de l'année 2019. Quant aux deux autres domaines d'activité stratégiques que sont le Fret et l'Industrie, l'Aéroport s'attend à une évolution stable.

La réduction des nuisances sonores pendant la nuit restera également un enjeu central en 2023. Pour ce faire, l'Aéroport travaille avec les autres partenaires d'une part à l'amélioration de la mise en œuvre de l'arrêté du 1^{er} août 2021 (mis en œuvre le 1^{er} février 2022) et, d'autre part, à des concepts visant à éviter une augmentation des nuisances sonores nocturnes dans la période de 22h00 à 23h00.

La thématique des émissions de CO₂ occupera aussi l'Aéroport cette année. Les directives européennes, en particulier, représenteront un défi de taille pour tous les acteurs du secteur aérien. On peut notamment citer le programme « Fit for 55 » promu par l'UE qui exigera de l'Aéroport des mesures importantes et onéreuses dans les années à venir. Ce programme, qui devrait être approuvé cette année, a pour objectif de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 55% d'ici 2030. Le projet proposé par l'UE vise à impliquer le secteur de l'aviation dans les efforts ambitieux de la communauté internationale en matière de réduction des émissions de CO₂. L'Aéroport soutient pleinement ces efforts.

Enfin, le Conseil d'Administration achèvera les travaux d'actualisation de sa stratégie entamés l'année dernière. La dernière édition de la stratégie, adoptée en juin 2019 avant la pandémie du coronavirus, sera ainsi adaptée aux nouveaux défis et déterminera les objectifs de l'Aéroport pour les cinq prochaines années.

Plus d'informations sur l'EuroAirport: <http://www.euroairport.com>

Contact :

EuroAirport
Anne LAGARDE
Responsable Communication d'Entreprise Français
BP 60120
F-68304 Saint-Louis Cedex
+33 (0)3 89 90 26 58
Astreinte (week-ends) : +33 (0)6 32 63 37 87
media@euroairport.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux!



www.euroairport.com